

**Nouvelle stratégie de développement
économique, social et environnemental**



CENTRE-VAL DE LOIRE

SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION

Synthèse



UNE RÉGION INNOVANTE ET ATTRACTIVE

centre-valdeloire.fr



DANS QUEL NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL S'INSCRIT LA RÉGION ?

Pandémie, guerre en Ukraine, baisse du pouvoir d'achat, accélération du changement climatique... Dans un contexte inédit, le nouveau Schéma régional* revêt plus que jamais une importance fondamentale. Et porte une vision et des ambitions fortes pour la Région.

Des enjeux prioritaires et nécessaires

Le nouveau Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), intitulé « Ambition 2030 », s'appuie sur une stratégie en réponse à de nombreux défis.

• Le défi de l'emploi.

En accompagnant les nouvelles qualifications et compétences recherchées pour faire face aux transformations sociales, aux enjeux de la performance économique, et de l'égalité. Il faut préparer dès maintenant les emplois de demain.

• **Le défi de l'adaptation des activités économiques.** Pour faire face aux effets du changement climatique et aux vulnérabilités associées.

• **Le défi de la digitalisation,** de l'innovation, et de la recherche. En lien avec les mutations au sein de nos entreprises.

• **Le défi de la réindustrialisation et de la relocalisation.**

• **Le défi de la territorialisation et de la circularisation de l'économie,** gage de la préservation des ressources.

• **Le défi de la raréfaction du foncier.**

• **Le défi de l'émergence et du développement** de filières d'avenir.

Une économie responsable

Citoyens, travailleurs, entrepreneurs, tous revendiquent aujourd'hui un développement économique raisonné pour réduire l'empreinte écologique, ne pas épuiser les ressources et contribuer à l'épanouissement des êtres humains.

Ambition 2030 prône ainsi le développement d'une **économie responsable** dont les performances s'appuient autant sur la rentabilité que sur les valeurs immatérielles.

Cette **vision innovante et nécessaire** d'une économie qui s'adapte et se transforme constitue une vraie opportunité pour celles et ceux qui en feront l'axe central de leur développement et du management de leurs projets.

C'est cette vision de l'économie que la Région Centre-Val de Loire a choisi de promouvoir.

Ambition 2030 répond à ces nouvelles priorités et aux attentes des jeunes, salariés, entrepreneurs et à l'ensemble des acteurs économiques. Cette **ambition** se construit au plus près de leurs aspirations et besoins.

Une accélération des transformations

La mise en œuvre de pratiques plus responsables contribue à la **performance sociale et environnementale**.



Elle s'opère néanmoins dans un contexte d'une instabilité internationale, sociale et environnementale grandissante.

Pour y faire face, Ambition 2030 souhaite accélérer les **transformations économiques** nécessaires à la remise en cause des pratiques actuelles. Comment ? Grâce à la **recherche et l'innovation technique et sociale**, des leviers incontournables, dont il faut favoriser le déploiement rapide.

Demain se prépare aujourd'hui

Notre conviction ? L'adaptation doit être au cœur des politiques économiques. Sur notre territoire, l'exemple de l'eau est emblématique. Elle manque déjà à l'agriculture, elle manquera demain à d'autres secteurs. Relocaliser ne suffit plus. Il faut plus que jamais miser sur la sobriété en réorientant les méthodes de production. Le progrès technologique ne peut être la seule option. C'est l'une des principales conclusions du GIEC dans le 3^e volet de son rapport 2022.

Dans ce contexte, ce nouveau Schéma régional accompagne la transformation de l'économie de la Région pour en faire un modèle plus vertueux. Il se fonde sur des engagements majeurs : transitions sociales et environnementales, réindustrialisation, reterritorialisation, proximité et coopération. Ces engagements visent à faire du Centre-Val de Loire une région leader, mieux armée pour affronter l'avenir.

*Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

MOTS CLÉS

La détermination...

...de positionner notre région aux premières places dans les domaines d'avenir portés par les services et les industries de demain.

L'anticipation...

... pour s'adapter aux grandes mutations à l'œuvre dans un contexte inédit, et instable. Ambition 2030 promeut un nouveau modèle économique et social pour un bien-être partagé par tous.

DES VALEURS FORTES POUR GUIDER NOS ACTIONS

Une vie moins dispendieuse en ressources est possible. De nouvelles perspectives se dessinent en matière de rapport au travail. Les organisations, plus collaboratives valorisent la créativité des salariés. Tout conduit à un changement de paradigme dans notre façon de vivre, de voir, de penser et d'envisager notre économie.

Des marqueurs pour encadrer une nouvelle performance de l'économie

Pour guider son action, et la rendre plus lisible, la Région se concentre sur quatre valeurs fortes.

EMPLOI ET COMPÉTENCES

Ce premier marqueur vise à apporter une réponse aux tensions sur le marché du travail et à l'évolution des compétences et des savoir-faire dans le Centre-Val de Loire.

EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

La performance économique de la Région passera nécessairement par la réduction de l'empreinte écologique comme levier de développement. En favorisant notamment les énergies renouvelables, l'adaptation des process, une mobilité respectueuse de l'environnement, une économie circulaire.

ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES

L'égalité femmes - hommes est au cœur du Schéma régional. Elle constitue un principe fondamental et transversal qui irrigue dans son ensemble Ambition 2030. Cette priorité permet de rappeler l'impératif de la lutte contre les inégalités et les discriminations, notamment s'agissant du handicap.

RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

La notion de responsabilité sociale, sociétale et environnementale fournit un cadre important et innovant à la production, la consommation, le management des entreprises et à la solidarité territoriale.

3

PRÉSENTATION DU SCHÉMA : LES OBJECTIFS DU SRDEII

Quel est le rôle de la Région ?

La Région est la cheffe de file du développement économique sur l'ensemble du territoire régional. À ce titre, elle prend en charge l'élaboration et le déploiement de la stratégie. Ainsi, elle assure le pilotage et l'animation des actions en cohérence avec les politiques nationales, européennes et avec les autres collectivités.

Quel est le cadre législatif ?

C'est la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), promulguée le 7 août 2015, qui a confié de nouvelles compétences aux Régions en matière de développement économique. En parallèle, elle a redéfini les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

Qu'est-ce qu'un SRDEII ?

Dans ce cadre, la loi NOTRe demande aux Régions d'établir un Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Qu'est-ce que doit contenir un SRDEII ?

La Région définit les grandes orientations stratégiques en matière économique sur le long terme. Ce schéma précise lesdites orientations concernant les aides aux entreprises, le soutien à l'internationalisation, les aides à l'investissement immobilier, l'appui à l'innovation ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional.

Il contient également une définition des orientations en matière de dé-

veloppement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et celles destinées à favoriser un développement économique durable et équilibré.

Il fixe aussi les actions menées pour favoriser l'égalité professionnelles femmes/hommes, liste les secteurs et bassins d'emploi impactés par la transition écologique.

Enfin, il comporte un volet sur les orientations en matière d'aides au développement des activités agricoles.

À NOTER

Ce schéma régional doit obligatoirement être défini dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils régionaux.

QUELLE STRATÉGIE POUR LA RÉGION À HORIZON 2030 ?

Rencontres thématiques, concertation numérique, cycles de rencontres avec les partenaires... Pour bâtir le présent schéma régional partagé, la Région s'est appuyée sur une large concertation.

AXE 1

RÉPONDRE AU DÉFI DE L'EMPLOI,
DES QUALIFICATIONS ET DES COMPÉTENCES
FACE AUX BESOINS EN FORT DÉVELOPPEMENT
ET EN PROFONDE MUTATION

Mots clés qui en découlent : Emploi de qualité –
Formation – Égalité professionnelle – Création
et Transmission – Économie sociale et solidaire.

AXE 5

RÉPONDRE AU DÉFI DE L'EMPLOI,
RENFORCER LE JEU COLLECTIF ET SOLIDAIRE
DE TOUS LES ACTEURS EN RÉGION

Mots clés qui en découlent : Projets collaboratifs
interfilières – DEV'UP – Animation économie régionale –
Synergies Région et ses partenaires Gouvernance
par le dialogue

02

01

SRI

05

AXE 2

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, LEVIER MAJEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Mots clés qui en découlent : Développement durable – Programme d'action Région et Entreprises – Biodiversité – Economie circulaire – collaboratif – Agriculture.

AXE 3

RELOCALISER, DIVERSIFIER, INNOVER, NUMÉRISER : ENJEUX MAJEURS DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE DEMAIN

Mots clés qui en découlent : Innovation – Recherche – Relocalisation de l'industrie – Anticipation – Renforcement des filières à enjeux forts – Transition numérique – Écosystème – Nouveaux outils – Investissement – Nouveaux marchés – International.

5

DEII

03

04

AXE 4

BOOSTER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ AU CŒUR DES ENJEUX DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE MIEUX-ÊTRE SOCIAL ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mots clés qui en découlent : Économie de proximité – Solutions foncières et immobilières aux entreprises – Culture & Tourisme.

UNE STRATÉGIE ARTICULÉE AVEC :

- Le SRADDET
- Le CPRDFOP
- Le SRESRI

PRIORITÉ 1

COMMENT RÉPONDRE AUX BESOINS DE RECRUTEMENT DES ENTREPRISES AUJOURD'HUI ET AUX ENJEUX DE L'ÉMERGENCE DES NOUVEAUX MÉTIERS ?

Constats & enjeux

Confrontées à un monde en profonde mutation, les entreprises de la Région doivent plus que jamais s'adapter à cette nouvelle donne en termes de compétences. Transitions écologiques, énergétiques et numériques constituent pour elles autant de défis majeurs à relever que de possibles leviers de développement. Dans le même temps, le marché du travail est touché par des pénuries de personnel.

Ce que la Région fait déjà

Pour faire face à ces changements, la Région a initié de nombreuses actions comme le Programme Régional de Formation, des formations avec les employeurs appelées DEFI et DEFI Linguistiques et la création de tiers lieux de compétences sur chaque bassin. Mais, Le Centre-Val de Loire a

également lancé Trans'Formation, un accompagnement des organismes de formations pour une offre de qualité, digitalisée, adaptée aux publics. Enfin l'observatoire régional Formation-Emploi, instance quadripartite destinée à mieux définir les besoins de formations liés à l'évolution des filières économiques des territoires.

Les nouvelles mesures de la Région

- 1 **Former 300 000 demandeurs d'emploi** et déployer 400 actions DEFI sur six ans en engageant les entreprises sous la forme d'un CAP Compétences,
- 2 **Développer les lieux de formation de proximité** dans chaque bassin d'emploi,

- 3 **Accroître et faire évoluer l'offre de formation supérieure** pour mieux répondre aux besoins en compétences des acteurs socio-économiques.

Selon les données de Pôle Emploi, nous estimons à

64,1 %

les difficultés de recrutement prévues en 2022 en Centre-Val de Loire, soit une augmentation de près de 12 points en un an.

PRIORITÉ 2

COMMENT PRIORISER ET SOUTENIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE, LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA RSE ET LE DIALOGUE SOCIAL ?

Constats & enjeux

Les inégalités professionnelles femmes/hommes demeurent encore trop visibles. À cela s'ajoutent d'autres discriminations liées par exemple au handicap. Renforcer la lutte contre l'ensemble de ces iniquités représente un enjeu crucial de justice sociale comme un enjeu économique pour la Région. Par ailleurs, la crise COVID a engendré une profonde évolution du rapport au travail. Il faut remettre l'humain au cœur de la stratégie des entreprises.

Ce que la Région fait déjà

La Région mène d'ores et déjà de nombreuses actions : la Validation des Acquis de l'expérience (VAE), l'accès au Pass Création régional et le sou-

tien à l'entrepreneuriat féminin via le Plan d'Actions Régional pour l'Entrepreneuriat par les Femmes (PAREF). Sans oublier le Concours régional de l'entrepreneuriat par les femmes porté par France Active.

Plus de

57 %

des organisations interrogées affirment que les initiatives en faveur de la diversité de genre améliorent leurs résultats.

Les nouvelles mesures de la Région

Au travers du SRDEII, la Région s'est fixée de nouveaux objectifs :

- 4 **Créer un accélérateur des transitions RH,**
- 5 **Renforcer l'accès et la mise en œuvre de la Validation des Acquis de l'Expérience** dans une perspective d'évolution des parcours professionnels et d'adaptation aux nouveaux métiers,
- 6 **Renforcer l'information et la connaissance des métiers,** notamment en direction des salariés et agir ainsi pour la mixité des métiers,
- 7 **Lancer un plan d'accompagnement** pour accroître l'entrepreneuriat féminin renforcé.

PRIORITÉ 3

COMMENT RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION, NOTAMMENT CHEZ LES JEUNES, AFIN DE FACILITER LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES ?

27 450

entreprises créées en 2021
en Centre-Val de Loire,
soit une hausse de 70 % par
rapport à 2011.

Constats & enjeux

La transmission d'entreprises dans les domaines de l'industrie, de l'artisanat, du commerce et de l'agriculture

constitue un enjeu majeur pour l'avenir économique de la Région. La sensibilisation des jeunes à l'esprit entrepreneurial apparaît comme essentielle à la vitalité économique du territoire.

Ce que la Région fait déjà

La Région a déployé plusieurs dispositifs dédiés tels le Contrat d'Appui au Projet (CAP) pour la transmission d'entreprise, le CAP Scop favorisant la création/reprise sous forme de coopérative, mais aussi l'incubateur d'innovation sociale et environnementale « Alter'incub ». De même, elle mobilise 700 000 euros de crédits chaque année pour soutenir l'installation des agriculteurs. En matière de sensibilisation des jeunes, elle soutient les concours Graine de Boîte et Crea

Campus, opération majeure du programme PEPITE Centre-Val de Loire. Enfin, elle apporte son aide au réseau consulaire pour l'action Cédants/Repreneurs.

Les nouvelles mesures de la Région

Avec le SRDEII, la Région va pouvoir déployer d'autres mesures :

- 8 ► **Doubler l'aide à destination des PME/PMI** pour accompagner les transmissions/reprises d'entreprises,
- 9 ► **Amplifier la politique de renouvellement des générations** en agriculture.

PRIORITÉ 4

COMMENT DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE ?

Constats & enjeux

Les statuts démocratiques et participatifs des organismes et entreprises de l'ESS sont porteurs d'un mode d'entrepreneuriat singulier. Les femmes et les hommes demeurent au cœur des projets économiques.

Ce que la Région fait déjà

En soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire, la Région a adopté la stratégie de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en 2018. Ce plan a notamment permis la création de la plateforme de financement participatif Efferve'Sens et la création d'Alter Incub, l'incubateur des projets d'entreprises d'innovation sociale et environnementale. La stratégie ESS sera renouvelée et renforcée en 2024.

Les nouvelles mesures de la Région

- 10 ► **Relever l'ambition de déploiement des SCIC et SCOP** par des dispositifs simplifiés,
- 11 ► **Soutenir les Fabriques à initiatives** et les Pôles Territoriaux de Coopérations Économiques, porteurs de dynamiques d'innovations sociales et citoyennes sur les territoires.



PRIORITÉ 5

COMMENT ENGAGER AVEC LES ENTREPRISES UN PROGRAMME D' ACTIONS AMBITIEUX POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCONOMIE ?



Constats & enjeux

Au niveau mondial, les énergies fossiles se raréfient. Les entreprises du Centre-Val de Loire doivent s'inscrire dans la transition énergétique au plus vite.

Ce que la Région fait déjà

La Région a lancé plusieurs initiatives pour accélérer la transition énergétique de son tissu économique comme la formation des développeurs économiques aux aides à la transition écologique, la mise en place conjointement avec l'ADEME d'un centre de ressources "qualité environnementale du cadre bâti (...)». Mais aussi, la création d'un outil de financement (prêt) dédié aux travaux de rénovation énergétique ou le dispositif « un euro Région un euro Citoyen » pour des

projets de développement d'énergie citoyenne en lien avec l'association Energie Partagée.

Les nouvelles mesures de la Région

Avec le SRDEII, la Région s'engage à :

- 12 **La création d'une Agence Régionale de l'Energie et du Climat,**
- 13 **Accompagner 300 entreprises** pour la diminution de leur consommation énergétique en renforçant leur recours aux énergies renouvelables par un appui à leur garantie d'emprunt et à la mise en place de communautés d'énergie,
- 14 **Élaborer un plan d'avitaillement** en énergies alternatives.

PRIORITÉ 6

COMMENT MASSIFIER L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DES ENJEUX LIÉS À LA BIODIVERSITÉ ?

Constats & enjeux

Face aux grands défis environnementaux, l'engagement des entreprises dans la transition écologique devient indispensable. Par ailleurs, les principes du bioclimatisme et les solutions fondées sur la nature offrent aujourd'hui plusieurs axes de transformation relatifs à la qualité des conditions de travail.

Ce que la Région fait déjà

Dans ce domaine, la Région a créé des Pôles de compétitivité telle la Cosme-tic Valley qui utilisent la biodiversité comme matière première de produits à haute valeur ajoutée. Elle propose aussi aux entreprises des diagnostics écologiques pour mettre en œuvre des actions concrètes en matière de biodiversité. Enfin, elle a conçu via son agence de développement écono-

mique, DEV'UP, un centre de ressources à destination des entreprises.

Les nouvelles mesures de la Région

Avec le Schéma régional, la Région souhaite :

- 15 **Renforcer les démarches de sensibilisation à la biodiversité** et généraliser les démarches de diagnostics environnementaux intégrant la biodiversité,
- 16 **Créer un CAP transition écologique** et un partenariat avec BPI et l'ADEME pour accompagner les entreprises dans leur stratégie en matière de transition écologique,
- 17 **Créer un accélérateur des transitions écologiques** pour accompagner les dirigeants dans la

mise en œuvre concrète des choix et des actions,

- 18 **Poursuivre et renforcer le dispositif d'accompagnement** des acteurs touristiques dans la transition écologique (Ensemble pour un tourisme durable),
- 19 **Organiser une convention climat entreprise.**

100

C'est le nombre d'entreprises accompagnées par DEV'UP (l'agence de développement économique de la Région) dans le cadre de la COP en matière de transition écologique.

PRIORITÉ 7

COMMENT ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET COLLABORATIVE ?

Constats & enjeux

Le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire s'avère aujourd'hui une nécessité environnementale et économique. Cette transformation concerne tous les secteurs et toutes les entreprises de la Région : artisanat, commerce, industrie, agriculture et tourisme.

Ce que la Région fait déjà

La Région a lancé un appel à candidatures « Ecologie Industrielle et Territoriale » en 2021 retenant trois collectivités lauréates. Elle s'est aussi appuyée sur un partenariat avec le cluster Nekoé pour sensibili-

ser les entreprises à l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. Celle-ci visant à favoriser l'usage ou à développer un service plutôt que la possession. Elle a également organisé des sessions de sensibilisation à destination des développeurs éco de DEV'UP.

Les nouvelles mesures de la Région

- 20 Structurer de nouvelles filières écologiques, notamment en lien avec les coalitions de la COP régionale,
- 21 Favoriser le développement de Territoires Fabricants.

LTECV : la loi de transition énergétique pour une croissance verte renforce le rôle des collectivités pour mobiliser leurs territoires et réaffirme le rôle de cheffe de file de la Région dans le domaine de l'efficacité énergétique.

AGEC : La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire vise à accélérer le changement de modèle de production et de consommation. L'objectif ? Limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

PRIORITÉ 8

COMMENT ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE ET POURSUIVRE LA DYNAMIQUE LANCÉE PAR LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION ?

Constats & enjeux

Le secteur agricole se trouve confronté aujourd'hui à un défi majeur : réaliser une transformation en profondeur de son modèle de production. Cette révolution agroécologique doit prendre en compte l'adaptation au changement climatique, son atténuation, la sauvegarde de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et les attentes sociétales en matière d'alimentation durable et relocalisée.

Ce que la Région fait déjà

Pour réussir la transition agroécologique, la Région a déployé plusieurs dispositifs d'aide comme Cap Filière (Contrat d'Appui aux Projets des Filières) ou des programmes interfilières, notamment en soutien à une agriculture bio. Elle a mis aussi l'accent

sur les PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) qui visent à relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, et en favorisant les circuits courts ou la consommation des produits locaux dans les cantines. Le Centre-Val de Loire a en outre mis en place une instance régionale de l'alimentation coprésidée avec l'État. Enfin, elle a lancé la marque alimentaire régionale © du Centre.

Les nouvelles mesures de la Région

- 22 Proposer aux agriculteurs de la région Centre-Val de Loire un contrat de transition individuel pour les accompagner dans la transition agroécologique et l'adaptation au changement climatique,

- 23 Conserver sur le territoire régional des filières d'élevage résilientes, respectueuses de leur environnement et valorisant leur lien au territoire par l'acquisition de références nouvelles et par le transfert des données aux agriculteurs,
- 24 Soutenir les pratiques agricoles favorables à la biodiversité en lançant un appel à projets haies et agroforesterie,
- 25 Poursuivre la dynamique lancée par la stratégie régionale de l'alimentation,
- 26 Accompagner les projets territoriaux agricoles créateurs de valeur ajoutée en soutenant chaque année deux nouveaux projets de filières locales.

AXE 3 / RELOCALISER, DIVERSIFIER, INNOVER, NUMÉRISER

PRIORITÉ 9

COMMENT FAIRE DE L'INNOVATION ET DE LA RECHERCHE UN AXE MAJEUR DU DÉVELOPPEMENT DE NOTRE ÉCONOMIE RÉGIONALE ?

Constats & enjeux

Qu'elle soit technologique, de procédé, de services, de gestion des ressources humaines et sociales, l'innovation est le moteur de la réussite économique des entreprises et des territoires.

Ce que la Région fait déjà

La Région déploie la Stratégie d'innovation de la Région dite de spécialisation intelligente adoptée en 2014. Mais aussi des dispositifs comme les CAP (volets R&D&I, le Conseil Innovation et Jeunes Pousses Innovantes), l'AMI Innovation Collaborative, l'incubateur d'innovation sociale Alter'incub, le Partenariat Européen pour l'Innovation. Elle participe aussi à un Appel à Projet Thématique avec l'État.

Les nouvelles mesures de la Région

- 27 Structurer et renforcer le réseau d'incubateurs au service des start-up innovantes,
- 28 Créer un prêt d'honneur innovation pour accompagner les premières réalisations des jeunes entreprises,
- 29 Protéger les investissements dans l'économie et l'innovation régionale.

PRIORITÉ 10

COMMENT RENFORCER LES FILIÈRES À ENJEUX FORTS COMME L'AÉRONAUTIQUE ET CONSTRUIRE LES FILIÈRES DE DEMAIN ?

Constats & enjeux

Le premier défi est d'améliorer leur organisation et leur structuration (clusters, pôles de compétitivité). Le second est de mieux accompagner les projets d'innovation, de transition écologique et de modernisation des dites filières d'avenir.

Ce que la Région fait déjà

La Région a impulsé la création de clusters comme Pixel Players dans le divertissement digital, Healthcare (équipements médicaux) et l'association Digital Loire Valley (numérique). Elle apporte aussi son soutien aux pôles de compétitivité.

Les nouvelles mesures de la Région

- 31 Accompagner la dynamique de développement de la filière forêt- bois régional dans le contexte du changement climatique, de la gestion forestière durable, à la mobilisation et la transformation des bois en région,
- 32 Soutenir le développement de la transformation des produits agricoles en accompagnant des projets de tailles et portages très différents.

Saviez-vous

que l'aéronautique était très présente en région, en particulier dans l'Indre, avec 334 établissements et 24 000 salariés ?

PRIORITÉ 11

COMMENT ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET ACCOMPAGNER LE DYNAMISME DE L'ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE RÉGIONAL RESPONSABLE ?

Constats & enjeux

La révolution numérique ouvre la voie à de nouvelles mobilités ainsi qu'à des manières différentes de travailler, de produire, de consommer et de se divertir... La crise sanitaire a accéléré la prise de conscience pour les entreprises de réaliser cette transition numérique.

Ce que la Région fait déjà

Dès 2011, l'État et la Région ont lancé la SCORAN (Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique). De plus, la Région soutient la présence des entreprises high-tech du territoire dans les grands salons internationaux tels que le Web Summit ou le CES de Las Vegas.

Elle a aussi mis sur pieds un dispositif d'aide financière « CAP Développement volet numérique » et investi dans le Fonds d'investissement Loire Valley Invest. Dès 2015, elle a soutenu la dynamique French Tech Loire Valley. Enfin, elle a créé le Conseil régional du Numérique (CRNum).

Les nouvelles mesures de la Région

- 33 Engager un plan d'accompagnement pour aider 2000 entreprises à se digitaliser sous la forme d'un CAP transition numérique,
- 34 Créer un centre de ressources sur

la cybersécurité, l'intelligence artificielle et le quantique,

- 35 Renforcer l'animation de l'écosystème numérique.



PRIORITÉ 12

COMMENT RELOCALISER L'INDUSTRIE ET ANTICIPER LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES ?

Constats & enjeux

Les mutations économiques nécessitent une adaptation permanente des entreprises. En outre, la crise sanitaire a révélé notre dépendance stratégique à des fournisseurs de pays lointains. Il est donc plus que jamais nécessaire d'investir dans la recherche et l'innovation des secteurs forts de l'économie régionale. Autre nécessité impérieuse, celle de sécuriser les chaînes d'approvisionnement de la Région.

Ce que la Région fait déjà

Pendant la pandémie, la Région a initié le Plan de relance régional. Elle aussi crée une mission de relocalisation. Par

ailleurs, elle a renforcé son accompagnement auprès des entreprises en investissant 19 millions d'euros supplémentaires dans le déploiement de « France 2030 Régionalisé ». Enfin, elle a mobilisé ses dispositifs d'aide financière tout particulièrement ses « Contrats d'Appui aux Projets » (CAP).

Les nouvelles mesures de la Région

36 Lancer des appels à projets de relocalisation et de diversification,

37 Simplifier et faire évoluer les contrats d'appui aux projets (CAP) par la création d'un CAP dédié aux PME,

38 Créer une mission d'accompagnement des entreprises régionales pour répondre aux appels à projets France 2030 (54 milliards d'euros) et aux appels à projets européens.

“

Nous créerons les conditions pour une meilleure insertion des acteurs économiques dans les écosystèmes nationaux et mondiaux.

”

PRIORITÉ 13

COMMENT RENFORCER LA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES ET CONSOLIDER LEURS FONDS PROPRES ?

Constats & enjeux

Après deux années difficiles, les comptes des entreprises de la Région se trouvent fragilisés. Une aide financière est donc nécessaire pour leur faire franchir ce cap. Endettées, elles ont notamment besoin d'un coup de pouce afin de renforcer leurs fonds propres.

Ce que la Région fait déjà

Pour les soutenir, la Région a développé des outils d'ingénierie financière. Elle a, en outre, souscrit dans neuf fonds type « fonds commun de placement dans l'innovation » (FCPI) pour un total de 16,5 M€, dont cinq dans des FCPI destinées à l'amorçage, le développement et le retournement de la situation financière. L'idée étant de leur proposer des solutions sur toutes les phases de leur vie.

Les nouvelles mesures de la Région

Pour continuer à aider les entreprises du territoire, la Région souhaite :

39 Créer un fonds de co-investissement en fonds propres

dans les entreprises (Centre-Val de Loire investissement) avec un apport de 10 M€ de la Région générant un effet levier fortement multiplicateur.

PRIORITÉ 14

COMMENT ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA CONQUÊTE DE NOUVEAUX MARCHÉS À L'INTERNATIONAL ?

Constats & enjeux

La pandémie a durablement impacté les marchés internationaux et les canaux de distribution. En outre, l'instabilité géopolitique actuelle renforce les difficultés d'expansion des entreprises de la Région à l'international. Pourtant, l'export doit continuer à jouer un rôle prépondérant dans leur stratégie de croissance.

Ce que la Région fait déjà

La Région soutient le développement des entreprises à l'international avec le Contrat d'Appui au Projet (CAP) Export / Export Plus. Elle a apporté son aide aux cinq actions collectives à l'export et à l'accompagnement de la préparation à l'exportation lancé par DEV'UP. Elle a aussi mis sur pied le guichet Export Centre-Val de Loire.

Les nouvelles mesures de la Région

40 Mettre en place un Pass Volontaire international en Entreprise (VIE) Régional.

“

Le VIE peut être le moyen de mettre le pied à l'étrier d'entreprises primo-exportatrices qui n'ont pas encore la capacité de recruter une fonction export en CDI.

”

PRIORITÉ 15

COMMENT CONSOLIDER LE TISSU D'ENTREPRISES DE PROXIMITÉ EN PARTENARIAT AVEC LES EPCI ?

Constats & enjeux

L'économie dite de proximité joue un rôle essentiel d'animation et de vitalité dans toute la région. Pour autant, des disparités se font jour selon les territoires. De plus, la crise sanitaire a fragilisé nombre d'entreprises artisanales et commerciales. Outre ces difficultés, les acteurs de proximité doivent surmonter de nouveaux défis : l'essor du commerce électronique, l'évolution du mode de consommation, et enfin, la prise en compte des changements climatiques...

Ce que la Région fait déjà

Pour soutenir les entreprises artisanales et commerciales pendant la crise sanitaire, la Région a participé à

hauteur de 16M€ au Fonds National de Solidarité. De même, elle a contribué à créer le Fonds régional Renaissance avec la Banque des Territoires et les 73 intercommunalités volontaires pour aider quelque 695 artisans et commerçants avec une enveloppe de soutien de 11M€. Elle a aussi accompagné le déploiement d'un Chèque Numérique et a poursuivi sa démarche en faveur des Contrats d'Appui aux Projets (CAP) destinés aux entreprises de proximité.

Les nouvelles mesures de la Région

- 41 Créer un fonds partenarial avec les EPCI pour l'économie de proximité.

“

Véritables moteurs du développement local, et porteurs d'emplois locaux non délocalisables, les entreprises artisanales et commerciales doivent faire l'objet d'une attention particulière.

”

PRIORITÉ 16

COMMENT FAIRE DES PRODUITS ET COMMERCE CULTURELS DE PROXIMITÉ ET DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ?

Saviez-vous

qu'en regroupant les dimensions de création, de production et de diffusion de contenus créatifs, culturels et immatériels, les industries culturelles et créatives représentaient 5% du PIB français.

Constats & enjeux

Le secteur culturel représente un véritable levier de développement économique et social pour les territoires. Par ailleurs, il est source de diversification touristique ou encore d'attraction de nouvelles populations en quête d'un meilleur cadre de vie. Ce secteur compte plus de 17 000 emplois et près de 12 000 établissements, dont l'activité bénéficie directement aux territoires.

Ce que la Région fait déjà

La Région a été à l'origine de la création d'un Schéma d'Orientation pour

les Arts Visuels (SODAVI). Elle a initié un contrat de filière Musiques Actuelles en lien avec le Centre National de la Musique (CNM), mais aussi finalisé des contractualisations avec le Centre National du Cinéma (CNC).

Elle a en outre abondé le fonds Gip Cafés Cultures qui soutient l'emploi artistique et technique.

Les nouvelles mesures de la Région

- 42 Renforcer les industries culturelles et les commerces culturels de proximité.

PRIORITÉ 17

COMMENT RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION ?

Constats & enjeux

La pénurie de talents (médecins, chercheurs...) est un frein au développement de la région. Toutefois, la crise sanitaire aura permis de susciter un nouvel intérêt pour nos territoires réputés pour leur excellente qualité de vie, véritable vecteur d'attractivité.

Ce que la Région fait déjà

La Région lance des actions de communication directement ou indirectement via le comité régional du tourisme, le GIP ProSanté ou de son agence régionale de développement économique DEV'UP. Au travers DEV'UP, elle a construit un réseau de plus de 100 dirigeants d'entreprises, les ambasad'up. Ils participent à la promotion de notre région et à l'accueil de nouvelles entreprises.

Les nouvelles mesures de la Région

- 43 **Renforcer la démarche d'attractivité de la Région** en appuyant son positionnement sur ses forces économiques et en prenant notamment appui sur DEV'UP.

PRIORITÉ 18

COMMENT CONCILIER L'ENCADREMENT DE L'OFFRE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE ET LES BESOINS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ?

Constats & enjeux

La Loi Climat et Résilience fixe un cadre juridique plus contraignant pour les collectivités dans la création et l'aménagement des zones d'activités économiques (ZAE). Ce nouveau contexte réglementaire provoque une forte convoitise des promoteurs privés sur les territoires.

Les nouvelles mesures de la Région

- 44 **Encourager les collectivités locales à recycler les friches** pour reconstituer un potentiel foncier économique en mobilisant le contrat régional de solidarité territoriale,
- 45 **Accompagner les EPCI** pour proposer un foncier économique immédiatement disponible.

PRIORITÉ 19

COMMENT FAIRE DU TOURISME UNE LOCOMOTIVE DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE ET UN FACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ?

Constats & enjeux

Châteaux, Loire à vélo, batellerie... Le tourisme est un secteur vital pour l'économie de la Région qui possède de nombreux atouts à faire valoir dans ce domaine. Avec des chiffres de fréquentation en constante progression depuis 2109, stoppée net par la pandémie. Toutefois, 2022 a semblé marquer un redémarrage de l'activité touristique qu'il faut encourager.

Ce que la Région fait déjà

La Région apporte son soutien au développement de l'offre touristique. Elle gère les dispositifs d'intervention, pilote les actions liées à la qualification et la structuration des filières. En outre, la Région a développé avec le réseau des

CCI une action forte d'animation du réseau des restaurateurs (promotion du titre de maître restaurateur, rencontre régionale...).

Les nouvelles mesures de la Région

Elle souhaite :

- 46 **Renforcer le positionnement "slow tourisme"** s'affirmant comme "La Région française du tourisme à vélo",
- 47 **Engager un plan de relance** et de soutien à l'investissement touristique,
- 48 **Bâtir un dispositif régional d'innovation** en faveur de la mutation des filières du tourisme, du patrimoine et de l'art de vivre en Centre-Val de Loire.

Avec quelque **33 700 emplois** et **3,4 milliards** d'euros de consommation touristique, le tourisme est l'une des filières économiques régionales stratégiques. Il représente **5 % du PIB régional**.

PRIORITÉ 20

COMMENT METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS EN COLLABORATION AVEC LES FILIÈRES, LES ORGANISMES CONSULAIRES, LES FÉDÉRATIONS D'ENTREPRISES ET CONFORTER LA PLACE DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DEV'UP ?

Constats & enjeux

Les acteurs économiques de la région ont une capacité reconnue à jouer collectif. Par ailleurs, DEV'UP constitue un outil majeur pour l'animation des acteurs économiques sur nos territoires. Cette collaboration entre les partenaires doit se poursuivre et être encore plus forte.

Ce que la Région fait déjà

La Région organise des rencontres régulières entre les pôles de compétitivité. De plus la Région est labellisée

"relations fournisseurs et achats responsables durables et équitables".

Les nouvelles mesures de la Région

- 49 Favoriser des rencontres annuelles en inter-filières couplant rendez-vous d'affaire, (open) innovation, attractivité des métiers de la filière,
- 50 Mettre en place un forum des achats publics innovants et responsables.



PRIORITÉ 21

COMMENT IMPULSER ET ANIMER LES SYNERGIES ENTRE LA RÉGION, LES MÉTROPOLIS, LES AGGLOMÉRATIONS ET LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DANS LEUR ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE ?

Constats & enjeux

La loi NOTRe a profondément modifié la compétence « développement économique » en renforçant le rôle de cheffe de file de la Région. Elle a aussi affirmé le rôle de proximité des intercommunalités. Et a accordé une place importante aux Métropoles. D'où un fort besoin de coordination entre ces différentes entités.

Ce que la Région fait déjà

La Région a contractualisé des conventions de partenariat économique avec 77 intercommunalités. Durant la crise sanitaire, elle a déployé le fonds Renaissance avec 73 intercommunalités. La Région anime également le dispositif Territoires d'Industrie. Et a initié la contractualisation avec les départements en matière de déploiement de dispositifs agricoles.



Les nouvelles mesures de la Région

Pour développer les synergies, la Région souhaite :

- 50 Renforcer sa contractualisation avec les intercommunalités à travers des conventions de partenariat économique dont DEV'UP sera cosignataires,
- 51 Renforcer l'offre de services de DEV'UP auprès des intercommunalités,
- 52 Renforcer les échanges entre intercommunalités sur des thématiques ciblées
- 53 Expérimenter des actions entre intercommunalités.

UN SCHÉMA ÉLABORÉ AU PLUS PRÈS DES PRÉOCCUPATIONS DES ACTEURS CONCERNÉS

DES RENCONTRES THÉMATIQUES ET 50 ATELIERS ORGANISÉS

La concertation autour du SRDEII s'est notamment matérialisée par l'organisation des Etats généraux de l'économie et de l'emploi. L'objectif : recueillir les idées et besoins des acteurs économiques. Cette démarche a débouché sur l'organisation de **50 ateliers dans tous les bassins de vie de la région Centre-Val de Loire** pendant plusieurs mois, de janvier à mai 2022. Ils ont traité toutes les problématiques de notre territoire et intégré les grands défis thématiques à venir.

UNE CONSULTATION NUMÉRIQUE

Elle a été réalisée auprès des partenaires et elle a permis de récolter 32 contributions écrites.

DES CYCLES DE RENCONTRES

Deux cycles de rencontres avec tous les EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) ont eu lieu dans une volonté de « territorialisation » et de proximité de la stratégie économique.

DES CYCLES DE RENCONTRES ET DES ÉCHANGES RÉGULIERS LES MÉTROPOLIS

La loi NOTRe a accordé une place particulière aux Métropoles. Elle précise ainsi que les orientations du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation applicables sur le territoire (SRDEII) d'une Métropole sont élaborées et adoptées conjointement par le conseil de ladite Métropole concernée et le Conseil régional. Dans ce cadre, des échanges fructueux ont été menés entre la Région et les Métropoles (Orléans Métropole, Tours Métropole). Ils ont conduit à une intégration de leurs contributions à ce nouveau SRDEII.



Région Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1

CONTACT

Tél. : 02 38 70 30 30
Mail : redaction@centrevallodeloire.fr
Site : centre-valdeloire.fr

ULTRAMEDIA Conception/réalisation • Photos © Philippe Montigny / DEV'UP Centre-Val de Loire et © DEV'UP Centre-Val de Loire